

■ **Fiduciaire Daniel Heiz S.A.**, à Chamblon (FOSC du 10.11.2000, p. 7664). La procuration de Bornand Jean-Pierre et Hodel Corinne est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Pahud Jean-Yves, d'Ogens, à Yverdon-les-Bains.

Journal no 3626 du 06.04.2004
(02210776 / CH-550.1.016.514-7)